

COMITÉ SYNDICAL

Mardi 09 mars 2023

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 25 janvier 2023**
- 2. Avis sur le projet de révision du PLU de Bermont**
- 3. Orientations budgétaires 2020**
- 4. Étude sur la ressource en eau – État/CEREMA**
- 5. Questions diverses**

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 25 janvier 2023

Points évoqués :

- Approbation du Compte-rendu du comité syndical du 10 novembre 2022
- Examens des projets de PLU de Morvillars et Offemont, qui ont donnés lieu à deux avis favorables
- Un temps d'échanges et de travail sur la définition des objectifs et des enjeux du SCoT, dans la perspective d'une révision générale

Avis sur le projet de révision du PLU de BERMONT

Rappel de la procédure :

Délibération du Conseil Municipal, en date du 21 novembre 2014, qui engage la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en vigueur depuis le 18 juin 2009.

Arrêt du projet de PLU le 4 novembre 2019.

Remise à l'étude du dossier de PLU par la nouvelle équipe municipale élue au Printemps 2020.

Nouvel arrêt du projet de PLU le 28 novembre 2022.

397 habitants
168 logements
Habitat individuel : 79 %
Habitat collectif : 21 %
8 % de locataires HLM
Logements vacants : 8-10

Une église inscrite à
l'inventaire des MH depuis
1995
Élaboration d'un périmètre
délimité des abords (PDA)



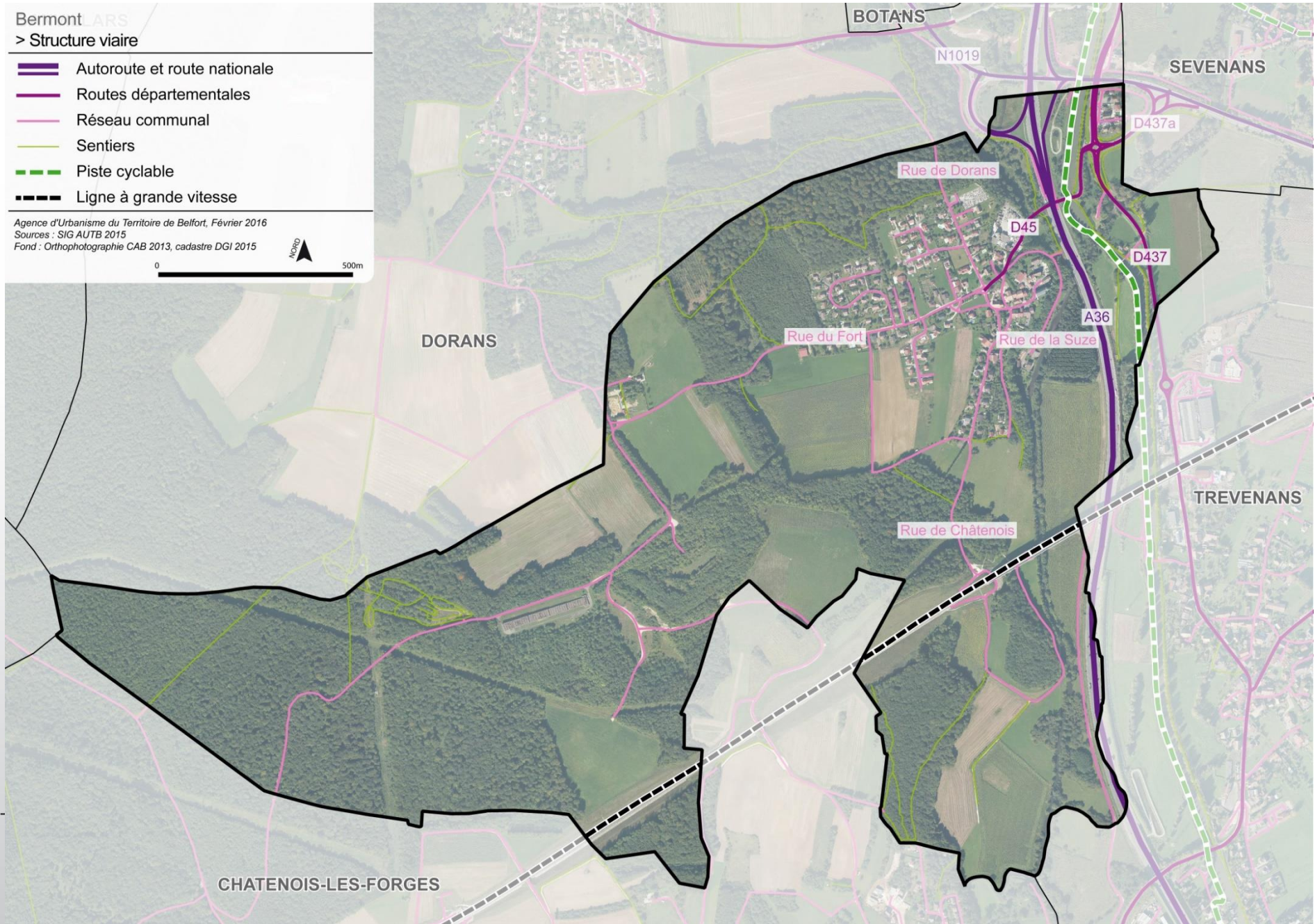
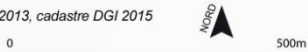


PERIMETRE DES ABORDS MODIFIE



- Autoroute et route nationale
- Routes départementales
- Réseau communal
- Sentiers
- Piste cyclable
- Ligne à grande vitesse

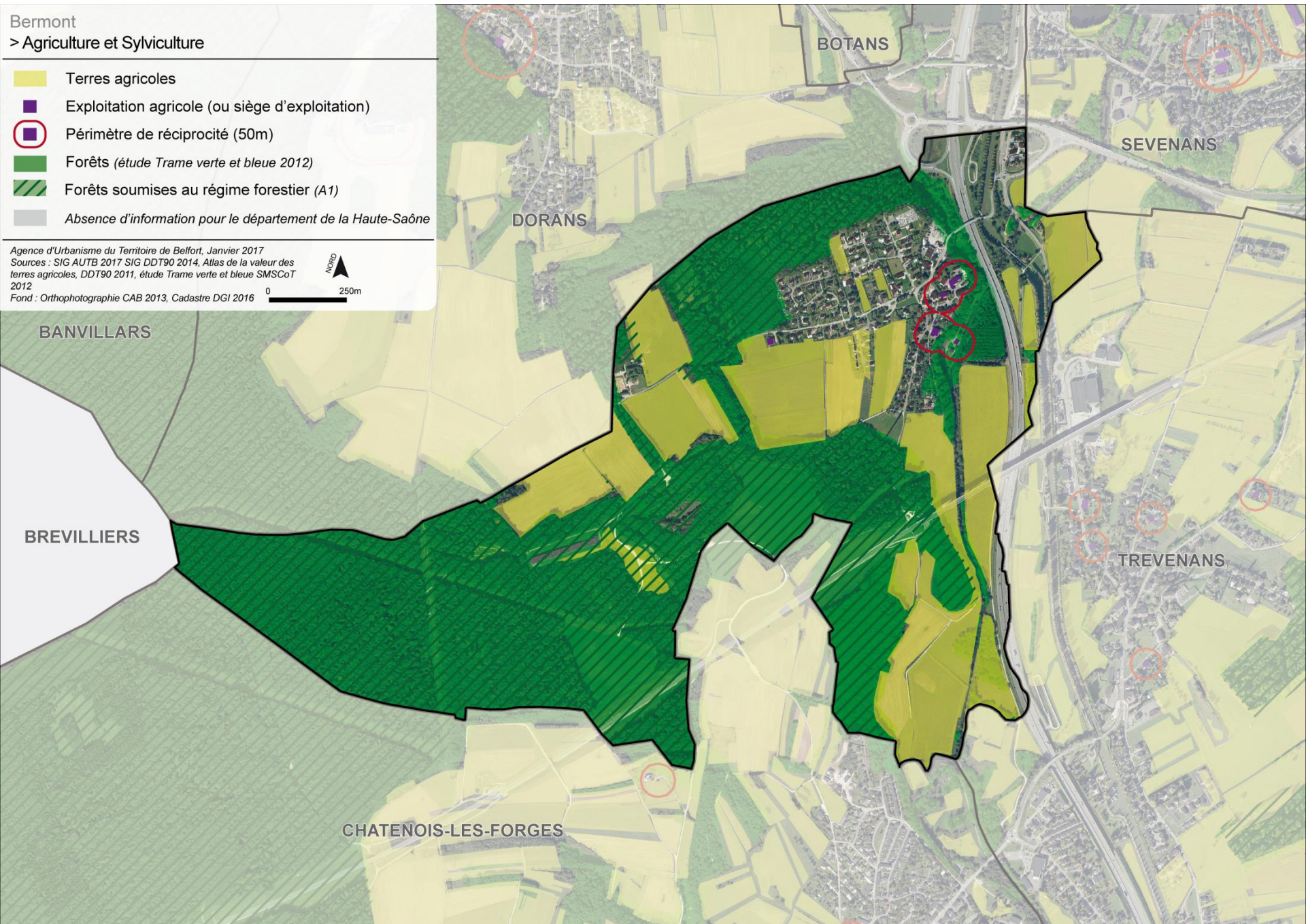
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, Février 2016
Sources : SIG AUTB 2015
Fond : Orthophotographie CAB 2013, cadastre DGI 2015

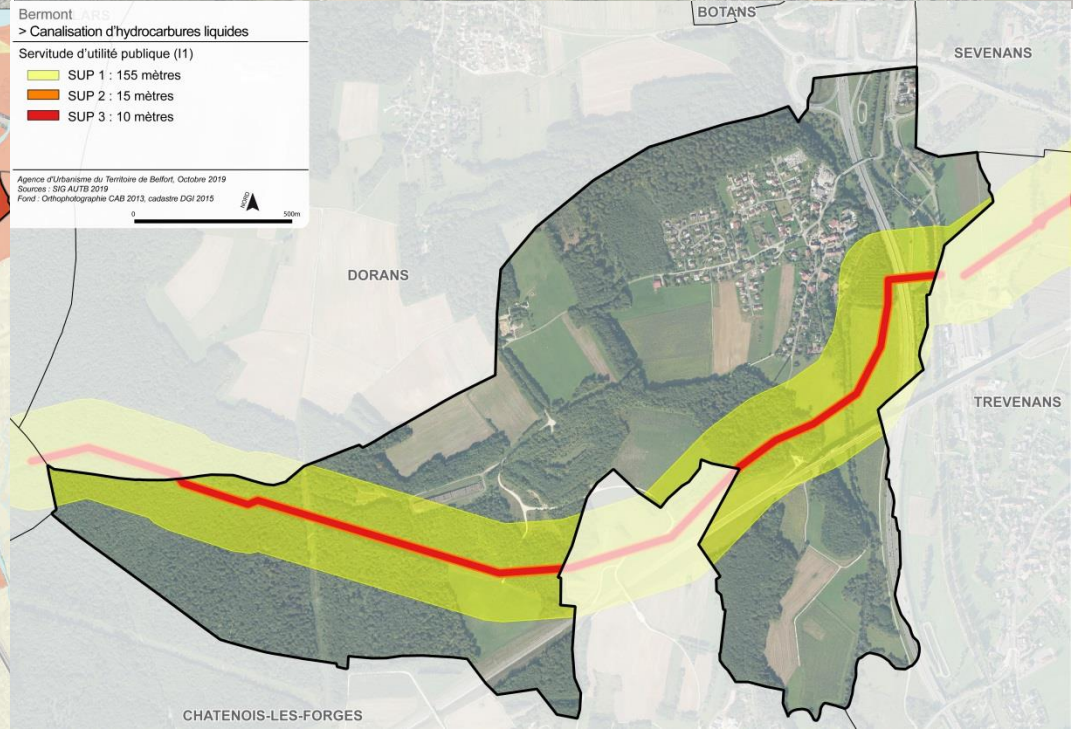
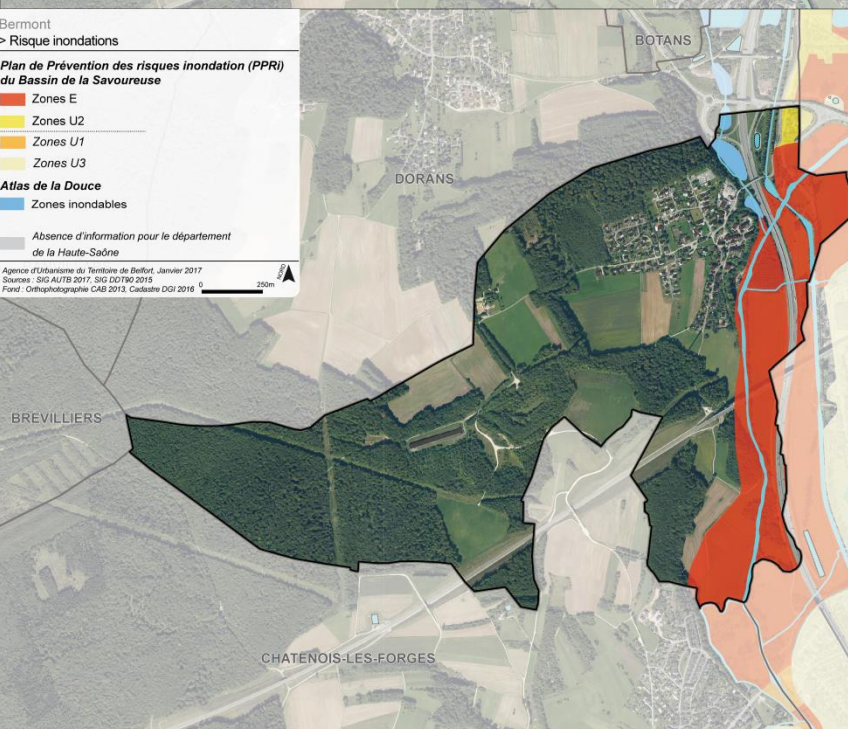
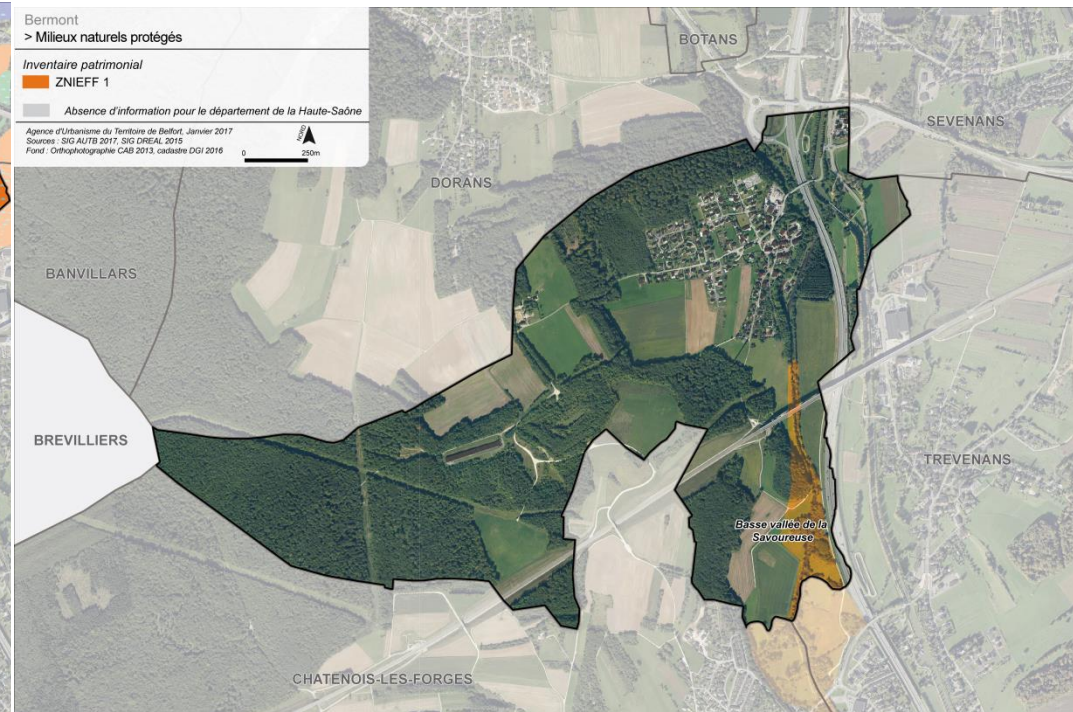
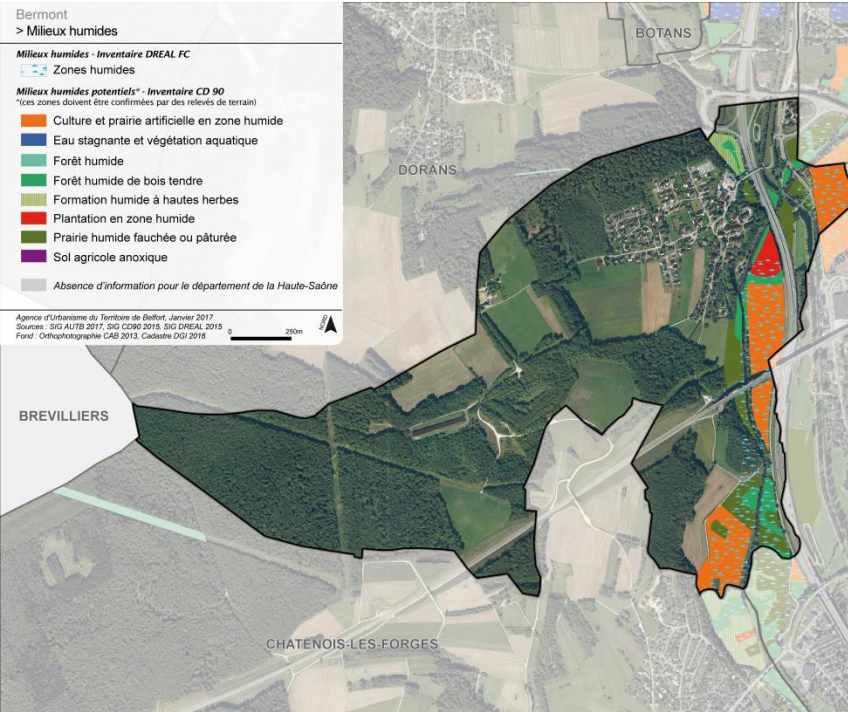


Bermont
> Agriculture et Sylviculture

- Terres agricoles
- Exploitation agricole (ou siège d'exploitation)
- Périmètre de réciprocité (50m)
- Forêts (étude Trame verte et bleue 2012)
- Forêts soumises au régime forestier (A1)
- Absence d'information pour le département de la Haute-Saône

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, Janvier 2017
Sources : SIG AUTOB 2017 SIG DDT90 2014, Atlas de la valeur des terres agricoles, DDT90 2011, étude Trame verte et bleue SMSCoT 2012
Fond : Orthophotographie CAB 2013, Cadastre DGI 2016





Évolution des chiffres sur la période des 10 dernières années

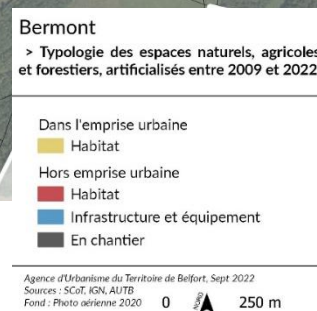
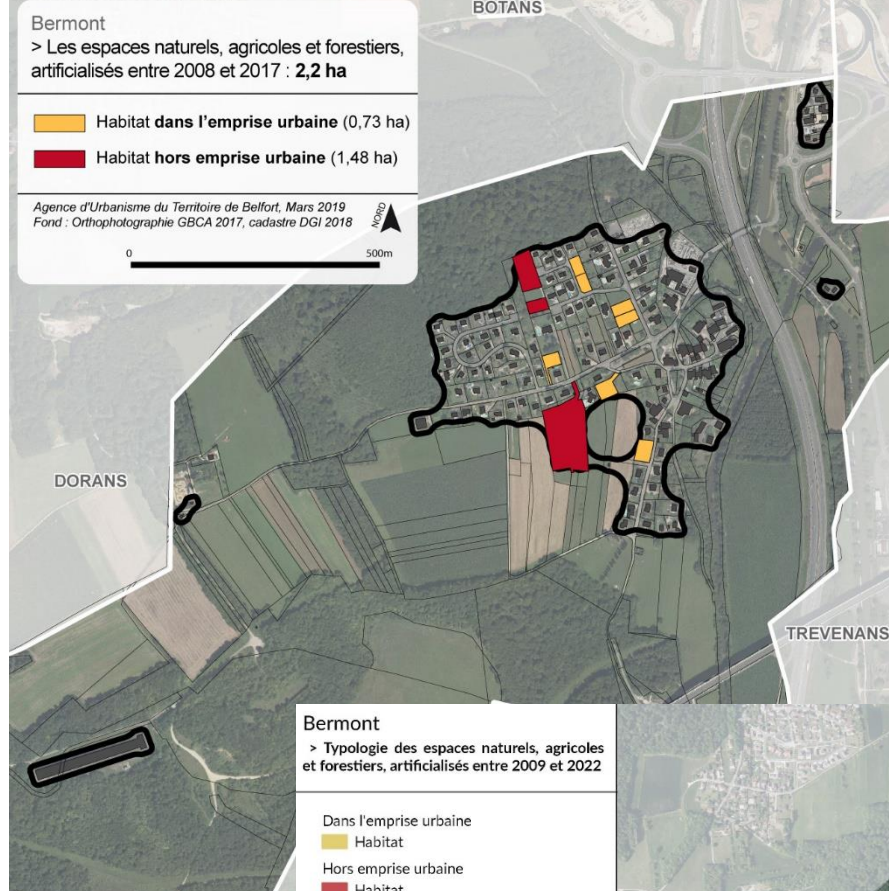
2008-2017 = 2,2 ha

2009-2020 = 1 ha
(Portail de l'artificialisation)

v/s

2009-2022 = 2,5 ha
Mesures méthode SCoT

Dont 1,16 pour l'habitat



Lotissement 2006-2008

« Sort » de la
consommation
foncière de référence



Scénario de développement (scénario 2) Horizon 2032

✓ Les objectifs de développement

En termes de logements : + 40
logements à l'horizon 2032

En termes de besoins fonciers : 3,15 ha

✓ Potentiel constructible dans l'emprise urbaine : 0,9 ha (avec rétention foncière)

Surfaces zone U extension : 0,3 ha

✓ Secteurs 1AU : 2 ha (6253 m² + 13758 m²)

**Total urbanisable : 0,9 ha + 2 ha +
0,3 ha = 3,2 ha**

scénario 1 mis à jour Horizon 2037

✓ Les objectifs de développement



En termes de logements : + 28
logements à l'horizon 2037

En termes de besoins fonciers : 2,3 ha

✓ Potentiel constructible dans l'emprise urbaine : 0,7 ha (avec rétention foncière)

Surfaces zone U extension : 0,2 ha

✓ Secteurs 1AU : maximum 1,4 ha

**Total urbanisable : 0,7 ha + 0,2
ha + 1,35 ha = 2,3 ha**

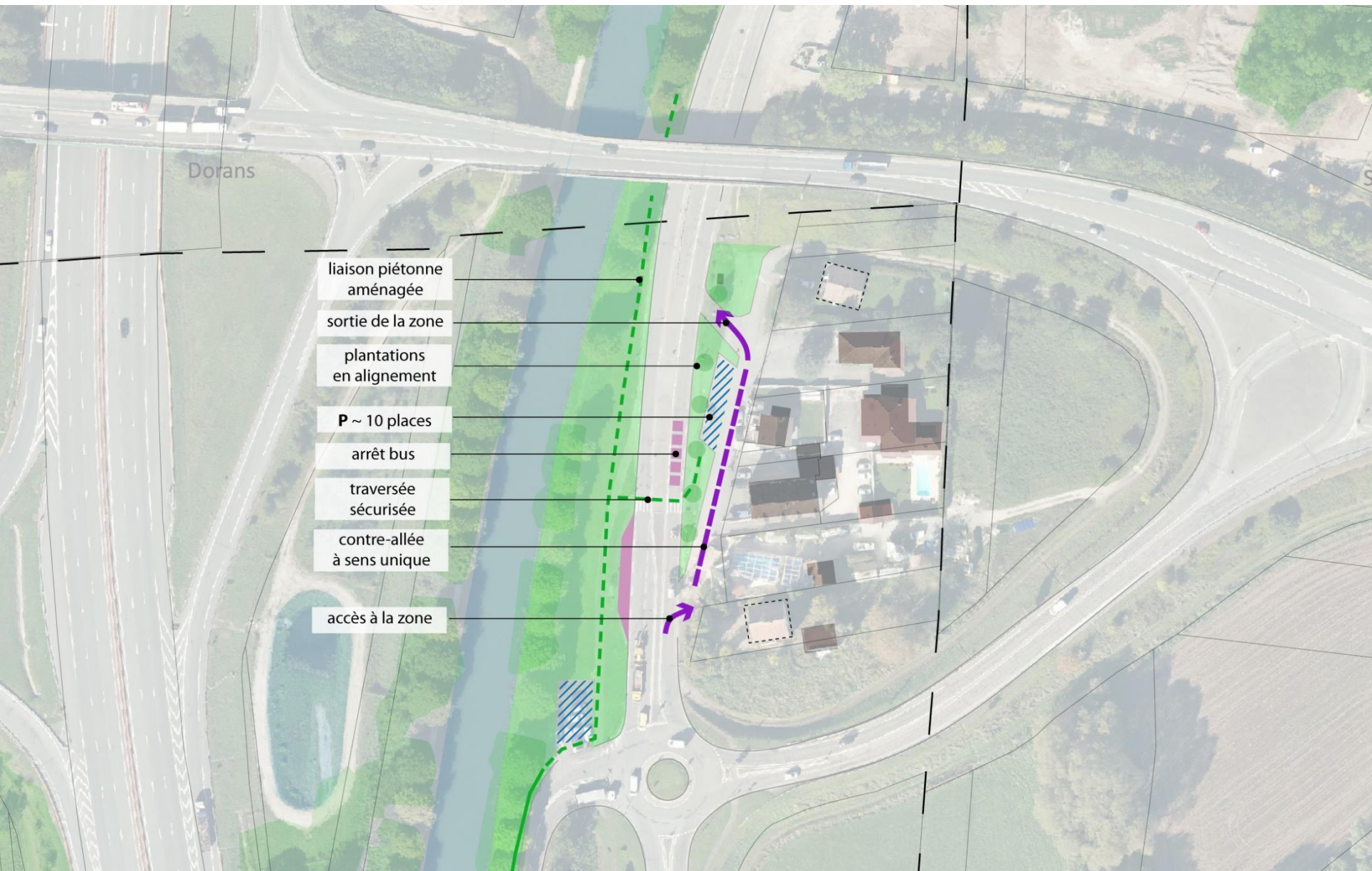
Nouveau scénario :

Une zone AU de 1,35 ha

Pour atteindre les 28 logements

Scénario des besoins en logements mis à jour 2019 - 2037





Dorans

liaison piétonne
aménagée

sortie de la zone

plantations
en alignement

P ~ 10 places

arrêt bus

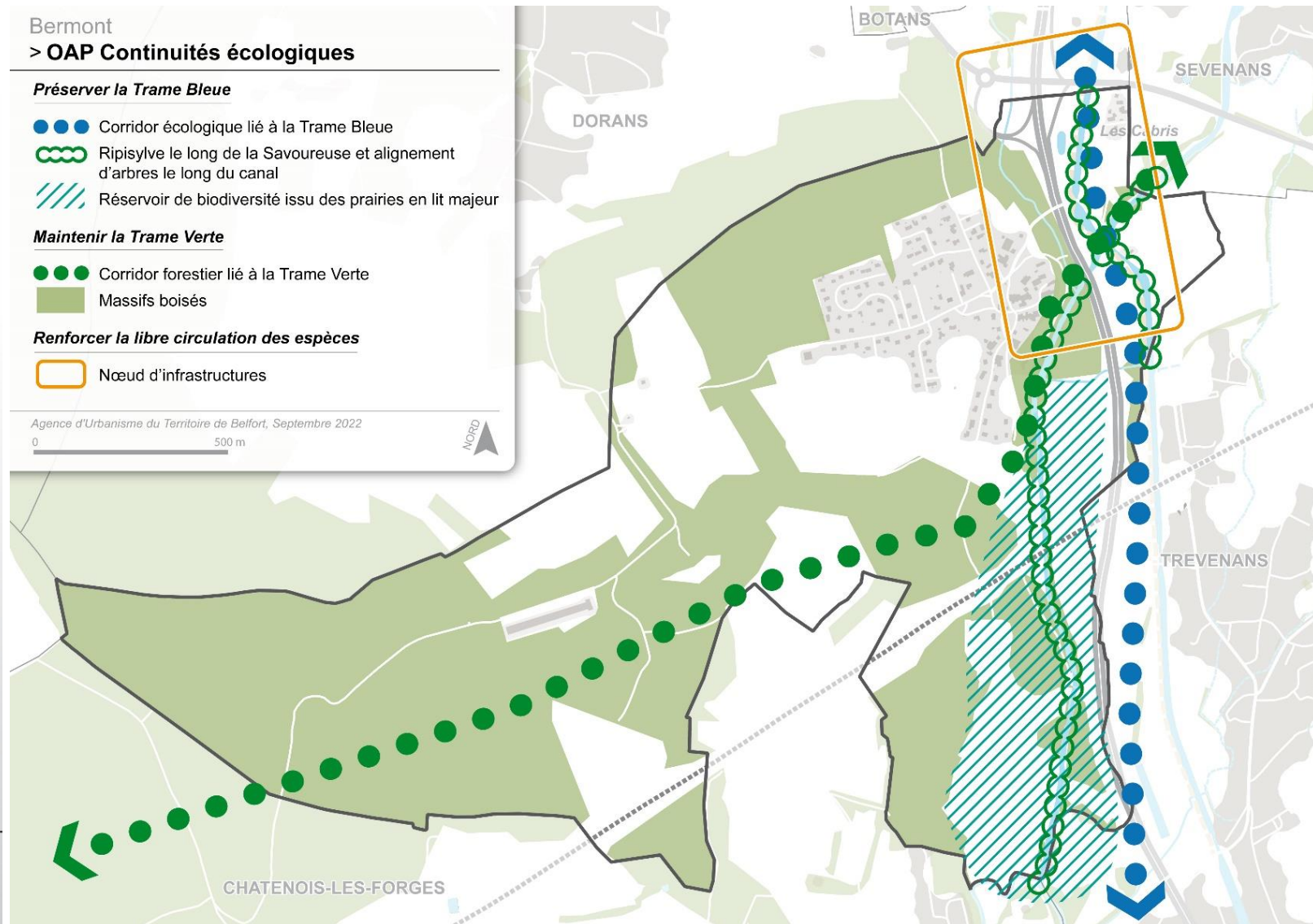
traversée
sécurisée

contre-allée
à sens unique

accès à la zone

- OAP continuités écologiques suite à la loi Climat

Comité syndical – jeudi 09 mars 2023



Évolution du règlement

- Surface de plancher, pour les services, commerces, etc limitée à 100 m²
- Limitation de la dimension des annexes : 40 m² au total, max 2
- Implantation en limite séparative : 4 m, pas de maisons jumelées en UB
- Diminution de la hauteur des constructions à l'égout du toit : 5 m
- Limitation des toits plats aux annexes ou aux extensions de la construction principale
- Clôtures : pas de murs bahuts et de clôtures pleines en zone inondable + pourcentage de jour
- Pente de toit pour constructions agricoles : 12°

DOSSIER D'ARRÊT

3 Règlement

3.2. Plan de zonage échelle 2 500^{mm}
1/2 500



2022



Journal of Interpersonal Violence 28(12)

Légende

- [illegible]

Emplacement réservé

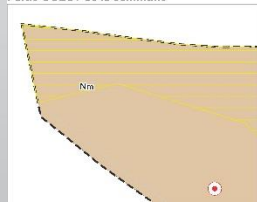
Reforma de la planta de almacenamiento	Indicador	Beneficiario	Superficie de terreno
1	Unidad de Barrido y Clasificación	Comunidad	100 m ²
2	Unidad de Barrido y Clasificación	Comunidad	100 m ²

Périmètres L151-12



Page 1/70

Partie OUEST de la commune



Orientations budgétaires du SCoT pour 2023

Fonctionnement technique et financier du SMSCoT

- ✚ Le SCoT ne dispose pas de structure propre pour son fonctionnement. En conséquence il ne présente pas de charges de personnel ni de tableau d'effectif.
- ✚ Le fonctionnement du SM SCoT est assuré par convention avec l'AUTB pour ce qui est de la gestion technique et administrative, et avec la commune de Bavilliers pour ce qui est de l'administration financière.
- ✚ Le SM SCoT n'a pas recours à l'emprunt et n'a pas d'engagement pluriannuel relatif à de l'investissement.
- ✚ Les concours financiers du SM SCoT sont constitués :
 - des participations des membres,
 - de subventions,
 - du report d'exercice antérieur.

Activité du SM SCoT en 2022

- En matière d'avis sur les documents d'urbanisme:
Une activité limitée, avec 2 dossiers de modification simplifiée :
 - PLU de Bourogne,
 - PLU d'Essert

Une faible activité qui peut s'expliquer par la période Covid, les élections de 2020, l'actualité législative et réglementaire liée notamment à la loi Climat & Résilience, qui ont entraîné des retards dans les procédures.

- Participation de l'AUTB à des réunions de travail dans les communes d'Offemont, de Vézelois, de Saint-Dizier l'Évêque, Morvillars, Bermont et Montreux-Château, dans le cadre de la révision de leurs PLU.

L'agence suit également les dossiers présentés dans diverses commissions, où siège le président : CDPENAF, CDAC, CDNPS.

Activité du SM SCoT en 2022

- Une activité de suivi du territoire par le moyen de ses observatoires permanents : évolution démographique, marché de l'habitat et de l'immobilier, observatoire des zones d'activités.
- Mais aussi l'observatoire des espaces mutables, qui vise à connaître les espaces déjà artificialisés qui pourraient être remis sur le marché, dans le double but de requalifier l'urbain et d'amoindrir la consommation de sols naturels
- Et l'observatoire de l'artificialisation des sols, en complément du portail national.

Activité du SM SCoT en 2022

- Les travaux relatifs à la modification du SRADDET, lesquels ont donné lieu à plusieurs réunions :
 - ✓ La conférence des SCoT du 9 février 2022
 - ✓ Le séminaire de lancement de la procédure de modification du SRADDET, qui a eu lieu le 16 mai 2022 à Beaune, en présence de Mme Marie-Guite Dufay
 - ✓ L'atelier thématique organisé le 22 juin 2022 à Baume-les-Dames
 - ✓ Le webinaire du 13 octobre 2022, au cours duquel Éric Houlley a présenté la proposition régionale de territorialisation des objectifs de réduction.

Orientations pour l'exercice 2023 : une activité soutenue

- Association en tant que PPA et consultation sur les documents d'urbanisme, participation aux commissions départementales, animation du syndicat mixte
- Poursuite du suivi territorial par le moyen des observatoires permanents, avec un pointage de l'artificialisation, dont l'étude sera présentée prochainement
- Poursuite des travaux relatifs à la modification du SRADDET
- Mise à jour et amélioration du site internet du SCoT
- Engagement de la révision du SCoT

COLLECTIVITÉS	Règle de répartition X/23 ^e	2023	2024	2025	2026	TOTAL
		Répartition 450 000 €				
		168 750,00 €	117 187,00 €	117 187,00 €	46 876,00 €	450 000,00 €
Subvention État		70 000,00 €				70 000,00 €
total moins subvention		98 750,00 €	117 187,00 €	117 187,00 €	46 876,00 €	
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	13	55 815,22 €	66 236,13 €	66 236,13 €	26 495,13 €	214 782,61 €
C.C. du Sud Territoire	6	25 760,87 €	30 570,52 €	30 570,52 €	12 228,52 €	99 130,43 €
C.C. des Vosges du Sud	4	17 173,91 €	20 380,35 €	20 380,35 €	8 152,35 €	66 086,96 €
TOTAL		98 750,00 €	117 187,00 €	117 187,00 €	46 876,00 €	380 000,00 €

	2023
DÉTAILS SUBVENTIONS	
Études SCoT	98 750,00 €
Gestion de la structure	35 000,00 €
RÉPARTITION PAR COLLECTIVITÉS	
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	75 597,83 €
C.C. du Sud Territoire	34 891,30 €
C.C. des Vosges du Sud	23 260,87 €
TOTAL	133 750,00 €

Étude sur la ressource en eau

Objectif : Financement conjoint DDT/ SM SCoT d'une étude confiée au CEREMA ?

Questions diverses